

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 17 décembre 2004

N° 2004-33

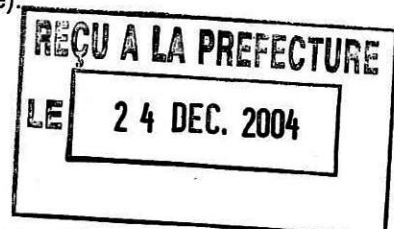
Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil quatre, le 17 décembre à quinze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	11	
Date de la convocation :	8 décembre 2004	

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, DE MARSAC, GARRIGUES, GUIRBAL, MASSAT, MOUNIE, PLAGES, SAUTEDE et STEIN.

Absents excusés : MM. COLLIN, DAGEN, MOIGNARD, NONORGUES, QUÉREILHAC, ROGER et ROSET.

Assistaient à la séance : Mlle NACEF (Semateg),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Mixte).

OBJET : Modifications statutaires.



Le Président rappelle que lors de la réunion du 24 mai 2004, le Comité Syndical a pris acte de la nécessité de procéder à la modification des statuts et a approuvé de nouvelles dispositions statutaires.

En l'absence de dispositions particulières dans les statuts antérieurs, la procédure de modification a été alignée sur celle retenue initialement lors de la création du Syndicat Mixte, ce qui impliquait des décisions concordantes de l'ensemble des membres.

Dans le cadre de cette procédure, plusieurs collectivités n'ont pas approuvé les modifications adoptées par le Comité Syndical et il convenait, dès lors, de reconsidérer la décision prise le 24 mai 2004.

Ainsi, de nouvelles propositions ont été remises aux membres du Comité Syndical lors de la réunion du 12 août.

Ces propositions, qui se caractérisent essentiellement par le caractère optionnel de l'ensemble des nouvelles compétences du Syndicat, ont fait l'objet d'une discussion et de différentes propositions à l'occasion de la réunion du 7 octobre dernier.

Siège social : – Boulevard Hubert Gouze – B.P. 783 – 82 013 MONTAUBAN cedex
☎ 05.63 21 79 80. - Fax : 05.63 91 40 21.

N° Siret : 258 201 367 00012 – APE : 900B

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

A l'issue de cette nouvelle phase de concertation, le Président soumet à l'approbation des membres du Comité Syndical, dans leur version définitive, les nouveaux projets de statuts du Syndicat Mixte Départemental sur lesquels les collectivités membres seront à nouveau appelées à se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- décide d'approuver les modifications de statuts selon les termes figurant en annexe à la présente délibération.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE **24 DEC. 2004**
ET DE SA PUBLICATION LE **24 DEC. 2004**
Montauban, le **26 DEC. 2004**

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

*Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

